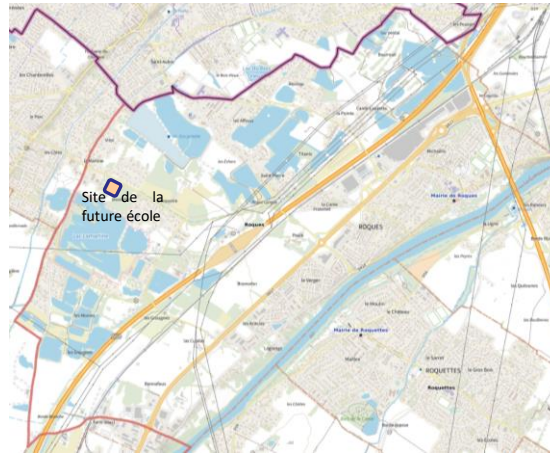


Objet de la procédure : créer une nouvelle école sur le site de Bramofan

Devant l'accroissement important de la population roquoise sur la dernière décennie (+960 habitants et +560 logements d'après les dernières données INSEE disponibles), et compte-tenu de l'évolution similaire sur la commune voisine de Villeneuve-Tolosane, les équipements scolaires risquent de se trouver en situation de saturation.

D'autant plus que sur la commune, le développement démographique s'est constitué et se renforce essentiellement sur le secteur des lacs où les familles scolarisent leurs enfants dans le groupe scolaire Canta Lauseta, mutualisé avec Villeneuve-Tolosane.

Devant cette situation la commune a fait le choix de sortir de l'entente intercommunale et de créer un nouveau groupe scolaire ayant vocation à répondre aux besoins des familles, sur le site de Bramofan.



Sources : Géoportail de l'urbanisme - IGN

Le choix de ce site vise également à améliorer le niveau d'équipements sur la partie nord de la commune.

Plusieurs sites ont été envisagés, et celui-ci répondait le plus favorablement aux enjeux (localisation, surface, maîtrise foncière, contraintes environnementales, accessibilité, rôle structurant dans la zone d'habitat, ...).

Un concours a été organisé pour la réalisation de ce nouveau groupe scolaire, le lauréat a été désigné au mois d'octobre dernier.

Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale forte avec notamment une emprise restreinte, s'appuyant sur les surfaces déjà artificialisées en partie, mais également la protection des boisements et des continuités écologiques.



1^{ère} esquisse du projet

Qu'est ce que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ?

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est une procédure qui permet de modifier le document d'urbanisme afin de permettre la réalisation d'un **projet d'intérêt général**. Cette procédure est mise en œuvre en parallèle de la révision du PLU afin de permettre l'ouverture de la future école dans les meilleurs délais. L'approbation du nouveau PLU étant envisagée pour fin 2022 / début 2023.

Le projet se fait en lien avec l'Etat et les personnes publiques associées qui vont faire connaître leurs avis et prescriptions lors d'une réunion appelée **examen conjoint**.

Le site de Bramofan envisagé pour la future école étant situé dans la **zone NATURA 2000** de la zone des lacs, la procédure fait également l'objet d'une **évaluation environnementale**. La commune prendra ainsi toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que le projet ne porte pas atteinte à l'environnement

Enfin une **enquête publique** sera organisée afin de prendre en compte l'avis de la population.

La mise en compatibilité du PLU sera réalisée à l'issue de cette procédure en tenant compte des avis des personnes publiques associées et du résultat de l'enquête, et sera approuvée par la déclaration de projet.

Planning prévisionnel

